



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 16 AVRIL 2025

---

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2024**

**N°2025-12**

---

Date de transmission en Préfecture : 29 AVR. 2025

Date de mise en ligne : 29 AVR. 2025

Date de la convocation du Conseil d'administration : 11 avril 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,

Secrétaire de séance : Yolande COL, directrice

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Sylvie GUINET – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Christian VIVENS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :** Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis CHAPON (à Noëlle CROUZET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) – Michèle EYMARD (à Agnès BÉRAL) – Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

**Membres absents, excusés :** Nathalie BEROCCHI – Jean VIRET

La mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2021 implique de nouvelles modalités de présentation et de transmission budgétaire depuis 2023.

A la clôture d'un exercice at après le vote du compte de gestion et de l'état réalisé des recettes et des dépenses, le résultat doit être affecté selon les modalités prévues à l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018.

Pour les établissements sociaux et médico-sociaux soumis à l'obligation d'équilibre strict, l'autorité de tarification (Conseil général) reste compétente pour décider de l'affectation du résultat (article R.314-2344 du CASF). La procédure d'affectation du résultat s'effectue alors en deux temps :

– dans un premier temps, le Conseil d'administration adopte une délibération de proposition d'affectation des résultats d'exploitation. Celle-ci est transmise à l'autorité de tarification, qui décide ensuite de l'affectation à retenir. L'autorité de tarification peut confirmer l'affectation proposée par le conseil d'administration ou la modifier,

– dans un second temps, le Conseil d'administration, gestionnaire de l'ESSMS, adopte une nouvelle délibération qui reprend la décision d'affectation de l'autorité de tarification. Cette délibération est obligatoire même lorsque l'autorité de tarification confirme la proposition d'affectation des résultats de l'établissement ou du service.

La section d'exploitation présente un déficit de 3 492.48 € au compte 12. Le compte 110 affiche un résultat reporté à nouveau de 165 301.30 €.

Ce déficit d'exploitation de 3 492.48 € pourrait être affecté en report portant ainsi le compte 110 à un total de 161 808.82 €, la résidence n'ayant pas d'apurement de déficits antérieurs à réaliser.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2024 reporté sur l'exercice 2025 atteignant 161 808.82 €, serait inscrit au compte 002 (excédent antérieur du CRP reporté).

Par ailleurs, avec la mise en place de l'état prévisionnel des dépenses et recettes (EPRD), la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la Capacité d'Auto Financement, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

**PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,**

**-VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation de la résidence autonomie Les Arcades, de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme suit :

- 161 808.82 € en recette au compte 002 (résultat antérieur du CRP reporté)

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.**

Pour extrait conforme

**Le Maire de Brignais  
Président du CCAS  
Serge BÉRARD**

**Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Vice-Président du C.C.A.S.  
Sébastien FRANÇOIS**



COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (GRP + CRA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
<p> <b>Groupe I</b> : charges afférentes à l'exploitation courante  <b>Groupe II</b> : charges afférentes au personnel  <b>Groupe III</b> : charges afférentes à la structure  <b>TOTAL DES CHARGES</b>  <b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>  <b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b> </p>	<p>                 261 400,00 €                  469 100,00 €                  336 301,30 €                  1 066 801,30 €                  - €                  1 066 801,30 €             </p>	<p>                 221 558,04 €                  435 119,58 €                  299 596,46 €                  956 274,08 €                  - €                  956 274,08 €             </p>	<p>                 620 200,00 €                  204 100,00 €                  77 200,00 €                  901 500,00 €                  165 301,30 €                  1 066 801,30 €             </p>	<p>                 661 747,07 €                  212 731,56 €                  78 302,37 €                  952 781,60 €                  3 492,48 €                  956 274,08 €             </p>
				<p>                 Groupe I : produits de la tarification                  Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation                  Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables  <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  <b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>  <b>TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT</b> </p>

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)</b>	- €	- €	165 301,30 €	3 492,48 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	133 700,00 €	132 342,05 €	2 600,00 €	2 535,88 €
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	133 700,00 €	132 342,05 €	167 901,30 €	6 028,36 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1.2-&gt;0)</b>	- €	126 313,69 €	34 201,30 €	- €
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	0,00%	13,26%	3,79%	0,00%
				<p>                 Produits des cessions d'éléments d'actif                  Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virés au résultat                  Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions                  Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)  <b>SOUS-TOTAL 2</b>  <b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1.2-&lt;0)</b>  <i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i> </p>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	34 201,30 €	- €	- €	126 313,69 €
Remboursement des dettes financières	6 000,00 €	4 367,70 €	6 000,00 €	3 132,00 €
Immobilisations (2)	12 400,00 €	9 113,51 €	7 400,00 €	7 399,35 €
Autres emplois	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	52 601,30 €	13 481,21 €	13 400,00 €	136 845,04 €
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	- €	123 363,83 €	39 201,30 €	- €
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	52 601,30 €	136 845,04 €	52 601,30 €	136 845,04 €
				<p>                 Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées                  Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement                  Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)  <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>  <b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>  <b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b> </p>